L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, NO. 73 RUE DE CHARTRES !

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 12 DÉCEMBRE.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Le *Times* publie la dépêche suivante :

Berlin, 23 novembre.

En réponse à l'un des journaux anglais, qui signalais l'importance de l'Egypte dans les questions pendantes en Orient, la *Gazette de Moscou* se permet de demander si la Russie, l'Autriche, la France, la Grèce et l'Espagne, situées comme elles sont sur on près de la Méditerranée, n'ont pas le droit de revendiquer leurs intérêts sur le Nil.

Le *Daily Télégraph* annonce qu'une partie du 77e régiment a quitté précipitamment Woolwich pour aller renforcer les troupes anglaises dans le détroit de Malacca.

On lit dans la *Patrie* du 28 novembre :

A l'étranger, il convient de ne pas laisser inaperçus deux faits importants :

Le premier est la nomination de l'amiral sir Napier au gouvernement de Gibraltar. L'Angleterre a voulu évidemment y placer une sentinelle vigilante pour surveiller la question d'Orient et l'Egypte. Cette nomination est appuyée d'une démonstration maritime assez sérieuse : l'envoi de deux divisions navales dans la mer Adriatique.

Le second fait est l'intervention du Montenegro en faveur des insurgés de l'Herzégovine. Les Monténégrins fournissent à l'insurrection des vivres, des armes et des hommes ; pour répondre aux réclamations de la Sublime Porte, le prince Nicolas a concentré 6,000 Monténégrins sur la frontière.

Nous continuons toutefois à espérer que la sagesse des grands Etats détournera toute solution armée de la question d'Orient.

La *Volkszeitung*, de Berlin, annonce que le prince Gortschakoff arrivera le 2 décembre dans cette ville et y restera quelques jours.

On lit dans la *Patrie* :

A l'heure où nous écrivons, se tiennent au palais de l'empereur, à Berlin, d'importants conciliabules entre M. Gortchakoff, qui arrive des chasses de Goolardc, le prince de Bismarck, qui arrive de Varzin, et le prince de Reuss, ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg, et qui va y retourner, mais pour prendre congé de l'empereur de Russie et venir occuper à Berlin, un poste élevé à côté du prince de Bismarck, dont M. de Reuss passe pour être l'héritier présomptif politique.

Dans ces entrevues, deux questions importantes doivent être traitées ; à l'intérieur, la question religieuse ; à l'extérieur, la question d'Orient, sur laquelle l'Allemagne a affecté jusqu'ici de ne pas se prononcer, silence qui intrigue vivement Vienne, Saint-Pétersbourg, Londres, Bruxelles et la Haye.

Des nouvelles postérieures annoncent que Mr. de Reuss a dû retarder son départ par suite d'une chûte.

Le *Daily Telegraph* a reçu de Bruxelles la communication suivante :

"Je puis vous faire connaître d'une manière certaine les faits relatifs aux efforts tentés par l'Autriche pour aplanir les difficultés soulevées par la révolte de l'Herzégovine.

"Le comte Andrassy avait rédigé un projet des réformes à exécuter par la Porte. Ce projet a motivé des objections de la part de la Russie et subit en ce moment des modifications. Voici quelles en étaient les dispositions essentielles :

"Tous les chrétiens seront placés sur le même pied d'égalité avec les musulmans et seront tenus, comme ceux-ci, au service militaire.

"Les impôts seront perçus par des agents chrétiens dans les localités chrétiennes.

"Des magistrats chrétiens avec des cadis prononcéront des peines mixtes.

"Le projet se terminait par une formule dont le sens était que, si les propositions autres n'étaient pas acceptées, on reviendrait à la charge, et c'est cette formule que la Russie n'a pas approuvée, la Porte désirant avant tout que toute apparence d'ingérence à son égard fût évitée, et se déclarant prête à accepter tout arrangement qui sauvegarderait sa dignité. l'Autriche tient, de son côté, à épargner à la Turquie tout ce qui pourrait paraître une humiliation. La Russie est tout à fait sincère en voulant rester en relations amicales avec l'Angleterre et met ses soins à éviter tout ce qui pourrait amener des hostilités, ce que fait aussi l'Autriche.

"Il est exact que la Russie montre des dispositions agréables à la France, et qu'elle a plusieurs fois, dans des questions peu importantes, suivi une ligne politique qui n'a pas contribué à augmenter dans un sens favorable les dispositions de l'Allemagne à son égard.

"Le général Ignatieff a agi à Constantinople comme sir H. Elliot, et assuré le sultan, confidentiellement, qu'il n'avait à redouter aucune humiliation."

Paris, 26 nov., 3 h. après-midi.

La tiédeur signalée aujourd'hui en Bourse est attribuée à une dépêche du *Times* annonçant que le khédive aurait offert au gouvernement anglais ses 177 mille actions du Canal de Suez pour 4 millions sterling (100 millions de francs.)

Voici un détail encore ignoré, quoique fortement soupçonné :

L'Italie fait confectionner à l'usine Krupp *toute* sa nouvelle artillerie. Or, l'Allemagne ayant besoin de toutes les ressources de la grande usine, si elle consent à la laisser travailler pour l'Italie, c'est qu'un intérêt politique de premier ordre l'y engage."

LE BUDGET FÉDÉRAL.

Nous lisons dans le *Messager franco-américain* :

Le secrétaire du Trésor vient d'envoyer au Congrès le projet de budget pour le prochain exercice, qui commence le 1er juillet 1876. Voici la récapitulation des demandes de crédit faites par M. Bristow :

Congrès, dépenses législatives.	$ 6,658,475
Pouvoir exécutif	78,400
Département d'Etat	1,601,095
Département du Trésor, y compris le service de la dette	171,193,267
Guerre	37,439,499
Marine	22,792,436
Intérieur, pris d'ensemble	26,504,125
Postes	9,862,714
Justice	2,850,040
Agriculture	251,565
Total	$314,612,603

Les crédits votés par le Congrès pour l'exercice courant s'élèvent à 266 millions, c'est-à-dire qu'ils sont inférieurs de $46,604,502 au projet de budget pour 1876 que M. Bristow vient de soumettre au Congrès. La majorité démocrate de la Chambre fera sans doute subir de nombreuses et importantes modifications aux propositions du secrétaire du Trésor. Il est bien difficile de prévoir quel sera le total définitif du futur budget.

Oui, sans doute, on peut réduire facilement le budget de 75 millions, sinon de cent. Les dépenses des trois départements de la guerre, de la marine et de l'intérieur ne devraient pas dépasser 50 millions en totalité.

LE DISCOURS DE CASSAGNAC.—Le *Moniteur* publie l'information suivante :

Aujourd'hui, à midi, les ministres ont tenu conseil à Versailles, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

Nous croyons savoir que le conseil, après s'être entretenu des incidents qui se sont produits au sein de la commission de la presse, s'est occupé de la manifestation bonapartiste qui a eu lieu à Belleville avant-hier.

Nous devons dire à ce sujet que le discours de M. Paul de Cassagnac est très vivement commenté par les députés des divers groupes parlementaires.

Le passage de ce discours relatif à la revision de la Constitution et celui qui se rapporte à la violation des lois établies, et portant que le peuple, suivant M. Cassagnac, a toujours le droit de tout annuler à sa volonté, par un vote, sont regardés comme anticonstitutionnels, et ils ont été universellement blâmés.

Le numéro du *Pays* a été saisi ce soir sur les boulevards.

Le *Gaulois* qui avait également reproduit ce matin le discours prononcé par M. Paul de Cassagnac à Belleville, a été saisi à la même heure.

On parle, en outre, de poursuites judiciaires qui seraient intentées à tous les journaux ayant donné des détails sur la réunion de mardi.

LE STEAMER AMÉRIQUE—La Compagnie transatlantique a reçu la lettre suivante de M. Pouzolz, commandant du paquebot-poste français *Amérique* :

"En mer, dimanche, 21 nov. 1875,

"Monsieur l'agent principal,

"L'arbre de couche de la machine de l'*Amérique* est brisé ; la grande bielle est cassée, le fonds du petit cylindre est fendu.

"Nous ne pouvons pas réparer cette avarie.

"Nous sommes à la voile.

"L'avarie s'est produite dimanche, à trois heures et quart du matin, par latitude nord de 56°, et longitude ouest 24°27', distance du Havre 681 milles.

"Je tiendrai, autant que possible, le navire sur le cinquième parallèle.

"Le navire ne fait pas une goutte d'eau ; cependant, par précaution, une grande chaudière et la petite chaudière resteront constamment en pression.

"J'ai envoyé à la direction un croquis explicatif de l'avarie, un état des vivres, et la liste des passagers.

"Le temps est très beau en ce moment ; les passagers sont très rassurés.

"Le capitaine de l'*Amérique*,

"POUZOLZ."

—Aux amateurs d'escrime.

Le fameux coup de Lagarcère, la botte au front, n'était pas une fantaisie de dramaturge.

Le coup existe. Une personne, dont l'autorité en matière d'armes n'est contestée par personne, M. d'A.... (tous les amateurs le reconnaîtront à cette initiale), a trouvé dans un vieux livre le détail d'un coup qui, après une série de feintes, conduit la pointe au coin de l'œil,—irrésistiblement.

Après en avoir étudié les prescriptions sur son prévôt de chambre, M. d'A.... l'a essayé, puis démontré aux salles, et toujours avec succès.

Voilà de quoi occuper les amateurs.

Le mandat impératif devant l'Assemblée de Versailles.

Nous extrayons du compte-rendu sommaire de la séance du 25 novembre, ce qui est relatif à l'article 13 de la loi électorale.

L'article 13 est ainsi conçu ;

"Tout mandat impératif est nul et de nul effet."

M. Madier de Montjau combat cet article.

Depuis que la souveraineté des rois a été remplacée par la souveraineté du peuple, la loi ne peut être faite que par la volonté et avec l'assentiment des électeurs. C'est l'impossibilité d'exercer le gouvernement direct qui, seule, a fait déléguer à des mandataires le pouvoir législatif. Mais entre le gouvernement direct et la délégation générale et sans condition, il y a un système qui est à la fois pratique et conforme aux principes, système qui est en germe dans Montesquieu : le mandat impératif, qui détermine les droits à revendiquer ou à maintenir.

Les mots "mandat impératif" froissent certains esprits ; mais il est dans la nature de tout mandat d'être impératif ; le mandataire ne peut jamais accomplir que les actes dont il a reçu expressément mandat. Dans la vie civile, un blanc-seing peut s'accepter, il ne se demande jamais. Comment alors s'étonner que, lorsqu'il s'agit des plus graves intérêts publics, l'électeur se refuse à donner un mandat illimité ?

L'adoption du mandat impératif serait une garantie que la volonté des électeurs ne serait pas détournée dans l'exercice de la représentation.

Les députés aux Etats-généraux avaient reçu dans leurs cahiers, non pas des instructions vagues et générales, mais des injonctions formelles et précises ; que Talleyrand lui-même reconnaissait dans une certaine mesure.

Et l'Assemblée constituante n'a jamais contesté la valeur de ces mandats impératifs. En 1816, le plus ardent champion du mandat impératif était M. de Falloux, dont on ne conteste pas l'autorité. En Angleterre, en Hongrie, dans plusieurs Etats d'Allemagne, le mandat impératif a été mis en pratique. Qu'y aurait-il donc de déshonorant à l'accepter en France ?

Le projet de la commission n'annule pas les élections dans lesquelles serait reconnu l'existence du mandat impératif ; en revanche, il délie de ce mandat celui qui l'aurait accepté. L'article est donc du inutile ou immoral.

Le mandat impératif est du domaine de la conscience : il a pour sanction la conservation ou la perte de l'honneur. On peut en attendre le respect de la volonté de l'électeur et de l'apaisement des partis.

La véritable raison pour laquelle on veut l'écarter, c'est qu'on sent que là est l'ennemi. Il s'agit de savoir qui prévaudra, l'autorité ou la liberté. Les véritables amis de la liberté ne contestent pas au peuple la capacité nécessaire, non-seulement pour choisir des représentants, mais pour leur indiquer les décisions qu'ils doivent prendre.

L'orateur ne croit pas au droit des classes dirigeantes, il est partisan de l'avènement des nouvelles couches sociales, et il tiendra rigoureusement le mandat impératif qu'il pourra recevoir.

M. Ricard, rapporteur, répond que le mandat impératif a été formellement proscrit par la constitution de 1791, de l'an III et de 1848. Il ne l'a donc rien d'exceptionnel, d'illibéral ni d'immoral. Le député est député de France ; il ne peut donc recevoir de mandat d'une circonscription restreinte.

Sans doute l'exposé qu'il fait de ses opinions crée entre lui et l'électeur un lien moral, mais il ne peut créer un engagement plus rigoureux. Que faire, par exemple, à une sorte de démission en blanc.

L'exercice d'un pareil mandat porterait atteinte à la conscience et à l'indépendance du député. Très bien !

L'article 13 est mis aux voix, et, à la majorité de 391 voix contre 42 sur 643 votants, est adopté.

Le renvoi à demain est demandé, mis aux voix, et, après une épreuve douteuse, n'est pas prononcé.

M. Perouzet développe, sur l'article 14, un amendement tendant à ce que l'élection se fasse par département au moyen des bulletins uninominaux et au scrutin par quotient, c'est-à-dire proportionnellement à l'importance numérique des différents groupes d'opinions ou d'intérêts qui se sont manifestés.

L'électeur aurait droit d'inscrire à l'intérieur de son bulletin un ou plusieurs signes conventionnels destinés à rendre possible le groupement des suffrages affectés à la même opinion, et à mesurer ainsi la force numérique de chaque fraction du corps électoral. La répartition des sièges disponibles une fois arrêtée sur ces bases, on prendrait pour députés les candidats tenant la tête de chaque liste.

L'Assemblée décide que la suite de la discussion sera remise à demain.

Séance du 26 novembre.

L'ordre du jour appelle la suite de la 3e délibération sur le projet de loi électorale.

M. Perouzet, continuant son discours interrompu à la séance d'hier, dit que le système du scrutin par quotient serait une transaction entre le scrutin de liste et le scrutin uninominal et assurerait à tous les intérêts une légitime représentation.

A voir la loi actuelle, le pays tout entier peut se trouver opprimé par une majorité d'une voix, qui ne représente en réalité que la minorité des électeurs.

Il appartient à l'Assemblée de réformer et de prévenir cet abus et ce danger.

L'amendement, mis aux voix, n'est pas adopté.

—On lit dans le *Journal des Débats* :

L'Assemblée nationale doit discuter demain, en troisième délibération, le projet de loi électorale. A ce propos, il n'est peut-être pas sans intérêt de reproduire la petite statistique qui suit :

La Chambre au grand complet se composait de 728 députés ; mais, par suite de décès, de démissions ou de déchéances, 22 représentants, y compris M. Maure, dont la démission vient d'être récemment donnée, ayant disparu, elle se trouve réduite à 711 députés.

Le 11 novembre, lors du vote au scrutin secret sur l'amendement de M. Antonin Lefèvre-Pontalis, relatif au scrutin uninominal, 633 membres de l'Assemblée ont seuls voté, puisque 357 voix se sont prononcées pour et que 326 ont repoussé l'amendement.

En conséquence, 28 députés n'ont pas pris part au vote : 22 se sont abstenus volontairement, et 4 autres étaient en congé régulier. Dans ce dernier nombre, nous ne comprenons plus naturellement M. Maure.

Indécise scrutins publics sont annoncés. On renonce à recourir de nouveau au scrutin secret, et, suivant nous, on agit sagement.

Le vote des 28 députés qui se sont abstenus le 11 novembre peut donc avoir une certaine importance. Or, dans des questions aussi graves que celles qui vont se débattre, personne, à moins d'un cas exceptionnel, ne doit se retrancher derrière une abstention volontaire.

CURIEUSE ETUDE SUR BISMARCK.— Le *Figaro* publie une curieuse étude sur le prince de Bismarck ; nous en détacherons les passages suivants :

Lorsque dans l'affaire des duchés, le prince put comparer le soldat prussien à son allié le soldat autrichien, il comprit que ce dernier était le plus faible. Alors il mit quatre ans pour isoler et écraser l'Autriche. Quand, après Sadowa, il comprit à l'abstention de la France qu'elle était faible, il mit quatre ans pour isoler et écraser la France. Il a joué la tragédie d'Horace tuant séparément les Curiaces. Cela est bien. Mais aujourd'hui, il fait comprire, avec un empereur vieilli et un peuple lassé, l'œuvre interrompue de l'unité allemande. Mais il y a deux hommes que le prince n'a pu séduire. C'est le czar. C'est le roi d'Italie. La France est désintéressée en tout cela. Elle a accepté dignement son infortune. Enfin Dieu apporte des tempéraments aux engins de destruction. Si le requin, ce brochet des Océans, n'était pas obligé de se retourner sur le ventre, les mers seraient dépeuplées. Le prince est obligé, avant de se lancer sur le reste de l'Allemagne, de se retourner chez lui, dans son gouvernement, où chacun sait qu'il n'est guère à l'aise.

Or, je dis que le temps n'est plus où le prince moutrait en riant à l'Empereur, du haut de la terrasse Saint-Germain, le bâtiment des Invalides et disait : "Il ressemble à un casque prussien doré." Ce n'est plus l'heure où le conquérant implacable disait de Paris, incendié par la Commune : "On ne peut plus brûler Paris, mais on peut le laisser brûler." Ce n'est plus le matin où, sortant de son hôtel de la rue de Provence, à Versailles, sur son gros cheval du type de Bismarck, en petite tenue sombre, battait la mesure avec sa cravache à pomme d'acier. Il accompagnait le bruit régulier du canon, qui était alors l'angélus de ces levers du jour. Aujourd'hui le prince de Bismarck a chez lui et contre lui un ennemi, debout et inquiet—c'est la Patrie allemande.

—La cour d'assises du Lot vient de condamner à la peine de mort Sophie Gantié, femme Cornac, reconnue coupable d'avoir tué ses sept enfants à coup d'aiguilles. Les débats de ce procès ont révélé les détails les plus inouïs.

Toute l'assistance a frémi lorsque le médecin chargé de l'autopsie a essayé de déterminer les dates successives de l'introduction des aiguilles dans le corps d'une des victimes de Sophie Gantié :

"La première aiguille, a dit le docteur Aiby, a dû être introduite un mois avant la mort de l'enfant ; la quatrième a dû occasionner instantanément la mort : le cœur était embroché."

L'accusée a reconnu que, dans le courant du mois de mai, elle avait une première fois fait pénétrer des aiguilles dans le corps de sa petite fille, qu'elle voulait voir mourir avant son père ; les troubles occasionnés ne provoquèrent pas la mort aussi promptement qu'elle l'espérait, et le 22 juin, Louis Colomb étant près d'expirer, elle emporta l'enfant hors de la chambre de l'agonisant, comme pour la soigner et lui perfora le cœur ; la petite Elisa poussa un cri plaintif et mourut.

Pendant sa détention à Figeac et à Cahors, ce monstre humain, pour simuler une tentative de suicide et intéresser ses juges à son sort, s'était enfoncé des aiguilles dans diverses parties du corps, mais elle avait eu préalablement le soin de les retenir par un fil.

—Chez le marchand de vins.

—Eh bien, l'homme *Obus*, on l'a cru mort.....

—Oui, mais il s'est remis bien vite.

—Comment ça ?

—En prenant ...un canon.

MODES, LES MANTEAUX.—Quelques manteaux de la saison, décrits par la *Vie parisienne* :

"Ce sont des sorties de bal faites avec des robes de mandarins, des satins vert d'eau, rose chine, bleu clair de lune et jaune rayon de soleil avec des dragons gros bleu et noirs, des pagodes oranges, des fleurs fantastiques, au coupe d'argent et d'or, s'enlaçant au feuillage épineux des nopals, et des étoiles blanches, et des éventails ouverts ; malgré ce mélange de choses et de couleurs, c'est l'ensemble le plus harmonieux et le plus chatoyant qu'on puisse voir.

"La forme et l'ornement du manteau sont étranges comme l'étoffe. Le dos est très cour, les manches descendent presqu'au bas de la robe, le devant bouffonne de travers, et des franges à boules en fils d'or, au-dessus de pampilles soutenant des glands, forment une résille qui scintille et tremble en donnant de la légèreté et de l'élégance au vêtement.

"Un autre manteau, mais pour le jour, est en cachemire de l'Inde, gris, uni, la forme d'un paletot un peu cinré, avec manche ; il est doublé et entouré de renard noir. Des branches en passementerie descendent au milieu du dos et tout le long de la manche, qui est large et retenue par une agrafe.

"Enfin un troisième, pareil à la robe, en faille noire, flottant devant, les bouts très longs, se terminant en pointes et remontant par derrière, où ils s'attachent par des boutons et des nœuds. Un large biais de velours les entoure, et une petite pèlerine de velours badine sans dépasser les épaules, tandis qu'un col droit, en s'évasant un peu, garde toute sa raideur.

"La robe a un seul petit volant de velours dans le bas : le devant est bouillonné et froncé jusque sur les hanches, et des pattes de velours la ferment du haut en bas.

"Le chapeau du costume est une toque bordée d'une garniture qui toyante sur les cheveux : par derrière, un petit bavolet laisse passer deux immenses bouts de rubans de faille, et une rose de côté tombe sur le chignon."

SALUT AUX DAMES. — Questions d'étiquette, traitée par le *Journal de la vie domestique*, de M. Henri Bellaire :

Un homme rencontrant dans la rue une dame de sa connaissance, doit-il la saluer le premier, attendre son salut ou ne pas la saluer du tout ?

Un intérieur chaqrire, où le voit, de la civilité non puérile, mais honnête. M. Brunswick, qui essaie de répondre à la question, est fort embarrassé.

J'avoue que pour ma part, dit-il, je suis un de ces hommes des champs qui n'aime pas chercher midi à quatorze heures et ne comprennent rien à certaines subtilités d'attitude, à certains tâtonnements de la politesse qui veulent qu'on fasse semblant de ne pas connaître une personne de ses amies, de peur de la mécontaître en la reconnaissant.

Non, ce n'est pas ainsi que parle la nature.

Eh ! mon Dieu, il n'est pas besoin d'aller chercher au loin les exemples. Supposez que je rencontre une dame de ma connaissance dans la rue, à la promenade. Je ne sais ce qu'elle penserait de moi, mais je me croirais fort mal apprêté si je ne prouvais, en me découvrant devant elle, toute l'estime en laquelle je la tiens. Saluer une dame n'est pas à mes yeux un acte indélicat destiné à faire savoir *urbi et orbi* qu'elle ne vous est pas inconnue, c'est bien plutôt une marque de déférence tout autant que descendre d'un trottoir pour lui laisser le passage libre.

Je sais que même plus loin ; n'y a-t-il pas un petit grain d'hypocrisie dans ce manège qui consisterait à passer auprès d'une personne que l'on connaît, sans saluer ? et ne semble-t-on pas dire au public, "Nous ne voulons pas qu'on sache que nous nous connaissons ?" Et pourquoi ne voulez-vous pas ? pourquoi ne vous connaîtriez-vous pas ? La fréquentation des dames n'a rien que de fort honorable et leur nier connaissance pourrait être considéré comme une injure par plus d'une.

.....Mais tant-il pour saluer une dame, attendre qu'elle ait commencé ? Je ne le pense pas ; puisque le salut est une marque de respect et de déférence, c'est à l'homme de la donner le premier et non pas à la dame. Ce serait intervertir les rôles. Le capitaine a droit au respect du soldat, parce qu'il est son supérieur ; le vieillard au respect du jeune homme, parce qu'il est âgé ; la femme au respect de l'homme, parce qu'elle est femme.

Et puis, qui sait si, en prodiguant le salut dans ce monde, toute ne préparons pas notre salut dans l'autre ?

LE PATINAGE.—Peu de personnes savent que l'exercice du patin fait partie dans certains pays, de l'instruction militaire. Le *Sportsman* nous apprend qu'il en est ainsi en Norvége.

J'avoue qu'il doit être assez curieux de voir passer ainsi un régiment glissant avec la rapidité du l'éclair sur la pente glacée des montagnes. Il est peu probable que les soldats marchent tuilipse en tête ; car, de ce train-là, ce ne sais pas s'il serait possible d'exécuter même les gaîs les plus télégraphiques du répertoire d'Offenbach.

"Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que les bataillons norvégiens mettent à peu près la même rapidité à monter qu'à descendre. Cela tient sans doute à la violence de l'impulsion qu'ils se donnent à l'aide des pieux de fer dont ils sont armés.

En Hollande, le patin est d'un usage ordinaire et presque continu en hiver.

"Les Hollandais parcourent de grandes distances, d'une ville à une autre, pour faire, en société des parties de plaisir, soit en se donnant la main, soit en se tenant par la taille. On voit encore des groupes se mettre à la file, se fixer à une longue perche, maintenue sous les épaules et sous le bras, et s'identifier de telle sorte qu'ils semblent ne plus former qu'un seul corps.

"Les villageois et leurs femmes viennent ainsi de très loin approvisionner les marchés. Les lourdes charges sont placées dans des traîneaux poussés par les hommes. Les œufs, le lait, les fruits rangés dans des corbeilles ou dans des vases brillants, sont portés sur la tête par les femmes et s'y balancent en équilibre avec un tel aplomb, que le plus souvent celles-ci se dispensent d'y tenir la main.

"Une belle Hollandaise, avec sa coiffure de dentelle et d'or, sa mantille flottant au vent et ainsi balancée, est admirable d'élégance, d'adresse et de légèreté."

ACCIDENT A L'HOMME OBUS.—C'était inévitable ! L'homme-obus, hier soir, projeté par le mortier a manqué le trapèze et est tombé, non pas dans le filet protecteur, mais en dehors, sur la balustrade. Il s'est épouvantable ment sorti de toutes les lèvres : des femmes se sont trouvées mal. La tête de l'infortuné gymnaste avait porté sur le bord de la balustrade ; il ne donnait plus signe de vie. On l'a pris mort, il n'était qu'évanoui. On l'a transporté dans les coulisses. Là il a repris connaissance, il avait une forte contusion à la tête. Le docteur Gérfut a donné les premiers soins. On espère que l'accident n'aura pas de suites trop graves. Nous plaignons sincèrement ce malheureux ; mais aussi pourquoi se hasarder à de si effroyables exercices, et surtout pourquoi on tend un filet qui ne doit pas toujours préserver du danger ceux qui tombent.

L'Homme-obus est venu, hier, nous rendre visite au *Figaro*, c'est vous dire que l'accident de dimanche n'aura aucunes suites fâcheuses pour lui. Une courbature et une légère lésion à la tête, voilà le bulletin de sa santé.

M. Mayol, qui est un parfait gentleman et très beau garçon, ce qui ne gâte rien—doit reprendre son exercice périlleux et tonnant (sans calembourg) ce soir ou demain.

—Une anecdote sur un chef d'orchestre d'amateurs.

Tout le monde de sa société dite *Lyrique*, sachant jouer d'un instrument, l'orchestre fut vite composé ; quant à lui, comme il ne savait jouer de rien, on lui décerna le bâton de commandement.

Le jour de l'exécution d'une ouverture arriva :

—Messieurs, dit le chef d'orchestre, n'oubliez pas que le rondez-vous est au premier pois d'orgue ; les premiers arrivés attendront les autres !

—L'autre jour une personne très pressée se présente au cabinet d'un ambassadeur.

—Son Excellence ne reçoit pas, fait l'huissier.

—Mais, j'ai une lettre d'audience.....

—L'ambassadeur enterre sa belle-mère.

—Ah !

Alors l'huissier d'un ton doctoral, ajoute :

—Et quand Son Excellence enterre sa belle-mère, il n'aime pas qu'on le dérange.

—Nous connaissons un fort buveur qui se pique de savoir l'anglais, et place voontiers ses solécismes britanniques dans la conversation.....

L'autre jour, dans un dîner, un convive dit un mot un peu gras :

—Et le buveur de s'écrier :

—Oh chopine ! chopine !

Il voulait dire : *shoking*.

—Mme Z..... qui est très malheureuse en ménage, contait ses peines à une intime.

—Que ferais-tu à ma place ? lui demande-t-elle.

—Je lui ferais manger des champignons, tous les jours.... à tout hasard !

—Entre deux adversaires médiocrement courageux :

—Monsieur, dit l'un en fixant son antagoniste, je vous prévions que demain sur le terrain je vais vous faire un dégagé.

—Monsieur, répond l'autre, je parerai tierce.

—Alors, monsieur, je ferai une, deux, et je me fendrai.....

—Ça, monsieur, ça m'est égal ! vous ne m'atteindrez pas.

—Et pourquoi ?

—J'aurai fichu le camp !

☞ Les ménagères sont étonnées de l'économie qu'elles réalisent en achetant le café grillé et moulu au grand dépôt de thé de la rue du Camp, No 5. Le débit en est si grand qu'il a fallu employer une machine à vapeur pour le moudre et répondre ainsi à toutes les demandes.

J. A. PERIER,
250 & 252 RUE ROYALE,
Entre St-Philippe et Ursulines.

Liquidation! Liquidation!

MADAME PERIER a l'honneur d'informer ses nombreuses clientèle et le public en général que, voulant se retirer des affaires, elle vendra au dessous du prix coutant son dernier envoi de magnifiques pianos neufs de Pleyel, Debain, Wolter, Thibout.

Aussi un grand assortiment de Pianos de second main.

21 nov—3m—D Mar J

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

OPÉRA-BOUFFE.

Adieu à la Nouvelle-Orléans

de la Troupe d'Opéra-Bouffe Française, de Chizzola,

QUI PART POUR LE MEXIQUE.

Positivement Quatre Soirées et une Matinée seulement.

PRIX POPULAIRES.

25 cents, 50 cents et $1. Loges, $4, 5 et 6.

Avis spécial.—Pour la convenance du public, le contrôle sera ouvert DIMANCHE, au Théâtre de l'Opéra, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Demain, LUNDI, 13 décembre, pour la première fois, à la Nlle-Orléans, LA TIMBALE D'ARGENT.

MARDI SOIR, 14 déc., pour une fois seulement, LA PÉRICHOLE.

MERCREDI SOIR, 15 déc., à cause de la nombreuse demande, GIROFLE-GIROFLA, pour la dernière fois.

JEUDI, à midi, 16 décembre, grande matinée, (à la demande générale) LA FILLE DE Mme ANGOT.

JEUDI SOIR, 16 déc., représentation d'adieu—LA TIMBALE D'ARGENT. 11déc—

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat, 3ème Dist., No 9 rue de l'Esplanade.—Les contribuables de ce district sont informés que la taxe d'état de 1875 payable en 1875 sera reçue sans aucun frais jusqu'au 15 Décembre 1875.

Après cette date la sale e sera immédiate.

F. R. DUMAS,
9déc—4t Collecteur de taxes d'Etat.

Bureau du New Orleans City Railroad Company—157 rue de Zénie—Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1875.—A une assemblée du Board des Directeurs tenue le 8 de ce mois, un dividende de TROIS DOLLARS par action a été déclaré payable aux actionnaires à dater du 1er janvier 1876.

Les livres de transfert seront fermés durant les dix jours précédant cette date.

C. C. LEWIS,
10déc—1jan Secrétaire.

Banque Nationale Mutuelle.—Nlle-Orléans, 10 décembre 1875.—Avis est donné aux actionnaires de cette Banque, que l'élection annuelle de neuf directeurs, aura lieu au local de la Banque le LUNDI, 20 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

F. de la Chaise de la direction.

N. LANDRY,
11déc—10t Caissier.

Bureaux de New Orleans City Railroad Company—au No 144 de la rue du Canal—Nlle Orléans, 4 décembre 1875.—Avis est par le présent donné de l'élection annuelle de neuf Directeurs de cette Compagnie aura lieu, au bureau de la Compagnie, No 151 de la rue du Canal, le LUNDI, 20 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

C. C. LEWIS, secrétaire.
9déc—au 20.

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.—Bureau No 102 rue du Canal—Nlle-Orléans, 7 décembre 1875.—Avis est par le présent donné aux actionnaires, que l'élection annuelle de douze Directeurs, pour l'année 1876, aura lieu, conformément à la Charte, au bureau de l'Association, LUNDI, 13 décembre 1875, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

G. LANAUX,
7déc—a27 Secrétaire.

Banque d'Amérique — Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1875.—Avis est donné aux actionnaires de la Banque d'Amérique qu'une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE aura lieu le 1er décembre 1875, au local de cette Banque, à 12 heures M., à l'effet de considérer la question de savoir si la Banque restera ou fera liquidation, et de voter sur la dite question.

EDGAR HINCKS,
4déc—1t Président.

Bureaux de la compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.—Nlle-Orléans, 4 décembre 1875.—L'élection annuelle de directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, le LUNDI, 3 janvier 1876, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, aux bureaux de la compagnie, No 17 de la rue Baronne.

F. McBRIDE,
3déc—1m Secrétaire.

Bureaux de la compagnie du chemin de fer de Jefferson et de Lac Pontchartrain.—Nlle-Orléans, 3 décembre 1875.—L'élection annuelle des directeurs de cette compagnie aura lieu conformément à la loi, le LUNDI, 3 janvier 1876, de 10 heures du matin à midi et quart, aux bureaux de la compagnie, No 17 de la rue Baronne.

F. McBRIDE,
3déc—1m Secrétaire.

BANQUE D'AMÉRIQUE. — Nouvelle-Orléans, 30 novembre 1875. — A une assemblée du Board des Directeurs tenue ce soir, il a été résolu de cesser les opérations actives et de mettre la Banque en liquidation immédiatement.

EDGAR HINCKS,
1déc— Président.

Bureau de la compagnie d'Assurance Sapeurs de la Nouvelle-Orléans, No 4 Champs Elysées.—Nouvelle-Orléans, le 30 novembre 1875.—L'élection annuelle des directeurs de cette compagnie aura lieu LUNDI, 6 décembre, au bureau de la Compagnie, No 4 Champs Elysées, de 10 à 12 heures du matin.

LOUIS BARNETT,
30 nov—au 14d. Secrétaire.

Banque du Canal de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 30 novembre 1875.—L'élection annuelle de sept directeurs de cette institution, pour l'année courante, aura lieu, au local de la Banque, angle des rues Canal et Gravier, le DEUXIÈME LUNDI de décembre prochain, (6 décembre), de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

CH. JUMONVILLE,
30 nov—au 12déc. Caissier.

Bureaux du New-Orleans Credit Foncier Association—Au No 46 de la rue Decatur.—Nlle-Orléans, 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs de cette société, la résolution suivante a été adoptée :

Résolu, que les actionnaires qui n'ont payé qu'une partie de leurs actions, soient avertis de payer en plein, d'ici au 31 décembre 1875, le reste de ce qu'ils doivent, sinon leurs actions seront déclarées forfaites conformément à la charte de cette compagnie.

A. SAULET, Secrétaire.
20oct—aujdéc

Taxes de desséchement.

TOUS les paiements de taxes de desséchement (drainage), à un escompte, doivent être faits par l'entremise du soussigné qui, SEUL, a CONTROLE des marais de desséchement. Une demande qui lui serait adressée directement ramènerait conséquemment à l'acheteur les taux les plus bas.

JAMES B. GUTHRIE, agent.
8mai—1an Au No 122 de la rue Gravier.

Bureau de Prêt du Peuple.

Coin Royale et Conti.

Entrée privée, 62 rue Conti.

PRÊTS libéraux faits sur dépôts de Diamants de Montres, de Bijoux et de toute espèce d'actions. 7fév—1an

L'Union Française,

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs Noirs et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des propriétaires désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président,
11 nov7a—1an EDGAR LARUE.

REMÈDE INFAILLIBLE

—CONTRE LA—

DYSSENTERIE.

LE remède de Mme Willior jui est infaillible dans le traitement de la dyssenterie les plus graves ; vient d'être patonté récemment sous le nom de WILLIOR'S DYSSENTERY REMEDY. On peut s'en procurer au dépôt général rue Marigny, No 36 et dans les principales pharmacies de la ville.

2oct—1an.

Facteur de Pianos.

JULES PIFFAUT annonce respectueusement aux artistes et au public en général qu'il est prêt à faire tout accord et réparation qui pourrait lui confier à des prix extrêmement modérés.

Grâce au concours de M. J. Gaudin, établi depuis nombre d'années à la Nouvelle-Orléans, il espère, comme par le passé, mériter leur bienveillance.

Mm. J. Gaudin et Jules Piffaut ont toujours en magasin des pianos neufs et de seconde main, au No 6 rue Royale, entre Bienville et Conti.

2nov—1m. D. Mar. J.

Dispensaire homéopathique de la Nlle-Orléans,

154.....CANAL.....154

Entre Baronne et Carondelet.

Consultations gratuites pour les Pauvres.

LUNDI, de 8 à 9 h. du soir, Dr WALTER RALEY, Maladies des femmes.

MARDI, de 8 à 9 h. du soir, Dr JULES CARTIER, Maladies des enfants.

MERCREDI, de 7 à 8 h. du soir, Dr ORIARD, Affections nerveuses.

JEUDI